

prendre la parole au Conseil de sécurité, ce qui ouvrit le débat sur la question coréenne.

Dans le débat qui eut lieu la même semaine, il fut coupé court à la dispute interminable qui s'était poursuivie en août au sujet de l'ordre du jour. On revint alors à la procédure régulière et l'on s'efforça de ne pas laisser dévier la discussion des points à l'étude. Trois résolutions furent présentées, mais, comme il fallait s'y attendre, aucune ne fut adoptée.

La première résolution, présentée par les États-Unis, demandait au Conseil de condamner les Nord-Coréens pour leur « insoumission persistante aux Nations Unies » et priait « tous les États d'user de leur influence auprès des autorités de la Corée du Nord pour que celles-ci mettent fin à cette insoumission ». Elle priait également tous les États de « s'abstenir d'aider ou d'encourager les autorités nord-coréennes » afin d'éviter que le conflit ne s'étende. Mise aux voix le 6 septembre, cette résolution l'emporta par 9 voix contre une (le veto soviétique).

La délégation soviétique présenta deux résolutions. La première demandait une trêve immédiate en Corée et le retrait des troupes étrangères. Elle invitait également les représentants de la Chine communiste et de la Corée du Nord à participer au débat du Conseil. Cette résolution fut rejetée par 8 voix contre une. La seconde résolution russe condamnait « le bombardement inhumain et barbare des populations paisibles de Corée par les forces aériennes des États-Unis ». En réponse à cette résolution, il fut rétorqué que le peuple coréen et l'opinion mondiale savaient fort bien que les destructions de Corée avaient été provoquées par l'agression nord-coréenne. A ce sujet, le délégué des États-Unis, M. Gross, déclara ce qui suit: « Ce n'est pas nous qui avons déchainé les horreurs de la guerre en Corée. Le monde entier connaît, et je suis sûr que le peuple coréen connaît également, ceux qui sont responsables des calamités qui se sont abattues sur la Corée. Je suis certain que peu de gens se laisseront duper par les manoeuvres déloyales qui visent à rejeter la culpabilité du crime perpétré en Corée sur les forces des Nations Unies, lesquelles au contraire appuient le peuple coréen contre l'agresseur ». Cette résolution fut rejetée par 9 voix contre une.

Après le rejet des trois résolutions susmentionnées, le Conseil décida d'étudier une proposition des États-Unis tendant à créer une commission d'enquête pour examiner les accusations du Gouvernement de Peiping, qui prétendait que des avions américains avaient effectué un bombardement en territoire chinois près de la Corée du Nord. Le Gouvernement soviétique opposa son veto à cette résolution, sous le prétexte qu'aucun représentant de la Chine communiste n'était présent, et que, les États-Unis ayant avoué leurs actes, « il n'était plus nécessaire de procéder à une enquête ». Le délégué soviétique présenta alors une résolution condamnant le bombardement du territoire chinois par les Américains. Cette résolution fut rejetée parce qu'elle condamnait les États-Unis sans constatation préalable des faits.

### **Impuissance du Conseil de sécurité**

Le sort de ces résolutions est révélateur. Quoiqu'il fût enfin devenu possible de discuter la question coréenne après que le délégué soviétique eut quitté la présidence, le débat démontra que le Conseil de sécurité était incapable d'agir lorsqu'une grande puissance était en désaccord avec les autres. Le veto de M. Malik empêchait une fois de plus la majorité d'exercer sa volonté. Son vote négatif rendait impossible toute action collective contre l'agression.

Néanmoins, même si le veto soviétique empêchait l'adoption des résolutions présentées, il ne pouvait empêcher l'amoncellement aux yeux de l'univers de preuves patentes contre les agresseurs nord-coréens et ceux qui les aident et les encouragent.